

Pratiquants des sports de nature et gestionnaires d'équipements ensemble pour préserver l'accès aux lieux de pratique

Suricate, tous sentinelles des sports de nature, de quoi s'agit-il ?

Plus de 10 ans après la loi sur les sports de nature (conférant aux départements la compétence de « Favoriser le développement maîtrisé des sports de nature » Art. L 311-3 du Code du sport), il n'existe pas ou peu de données nationales sur l'état et l'utilisation des Espaces Sites et Itinéraires (ESI).

Dans le cadre de ses orientations pour la période 2014-2017 le Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN) a pour objectif de soutenir la création et la gestion des ESI pour pérenniser l'accès aux lieux de pratique des sports de nature.

La mise en place d'un système de veille et d'observation des conditions d'accès à ces ESI, en collaboration avec les fédérations sportives de nature et les collectivités territoriales, est une des priorités retenues afin d'évaluer et d'optimiser la politique de développement maîtrisé des sports de nature.

Pour atteindre cet objectif, un groupe de travail mixte (services de l'État, fédérations, et conseils généraux) a décidé de s'appuyer sur les utilisateurs des lieux de pratique en les impliquant dans un système de veille.

Inspiré du dispositif mis en place pour le canyonisme (Fédération française de la montagne et de l'escalade en collaboration avec la Fédération française de spéléologie et le PRNSN) et du réseau Éco-veille® initié par la Fédération française de randonnée pédestre, Suricate, tous sentinelles des sports de nature est un outil simple et pratique de signalement des problèmes d'accès aux ESI.

Suricate assure une fonction de mutualisation des informations relatives à la connaissance et à la résolution des problèmes d'accès aux ESI ; fonction utile pour évaluer et optimiser la politique de développement maîtrisé des sports de nature.



Données

Phase de test : août 2013 - avril 2014
Lancement officiel : 12 mai 2014

83 alertes en attente de traitement
102 alertes en cours de traitement
30 alertes résolues
24 classées sans suite
239 signalements

Objet des alertes

32 % environnement
29 % balisage signalétique
28 % incident sécurité
11 % conflit d'usage

Comment ça fonctionne ?

Le site internet sentinelles.sportsdenature.fr permet aux pratiquants de sports de nature de signaler les problèmes rencontrés sur le terrain (équipement défectueux, signalétique éronée, décharge sauvage...) depuis un téléphone ou un ordinateur.

Les signalements sont reçus et traités par les trois acteurs clés du développement maîtrisé des sports de nature : la fédération sportive délégataire de l'activité, le conseil général et la direction départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des populations du département concerné. Ce sont les administrateurs de signalements. Le cas échéant le parc naturel régional ou le parc national peuvent être destinataire du signalement.

Un cas particulier à noter, celui de la randonnée pédestre pour lequel le comité départemental en tant que référent Éco-veille® est également destinataire et administrateur du signalement.



SIGNALER UN PROBLÈME
Attention, les champs avec un * sont obligatoires !

Activité concernée : *

À quel type de problème avez-vous été confronté ? *

Balisage / Signalétique Conflits d'usage
 Incident / Sécurité Environnement

Qualifier l'ampleur du problème pour l'utilisation du site *

Utilisation possible Utilisation officielle Utilisation impossible

Description du problème : *

Dans votre description du problème, pensez à préciser toutes les informations qui faciliteront la localisation de l'endroit précis où se trouve le problème. Par exemple : nom du site, n° de circuit, n° d'itinéraire, nom d'un poteau...

Joindre une photo, un document :

Aucun fichier sélectionné Parcourir

Votre adresse électronique : *

Localiser le problème en cliquant sur la carte ou en remplissant les champs ci-dessous : *

Longitude : * Latitude : *
Département : * Commune : *

ENVOYER

ATTENTION : pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons pas intervenir directement sur les sites de nos sites de pratiques de sports de nature. Utilisez les numéros d'urgence (15, 17, 18, 112).



État : DDCS(PP) + PRNSN

Conseil général

Fédération délégataire*

* Pour la randonnée pédestre, référent Écoveille® du comité départemental

Icon made by Freepik from Flaticon.com
Dessin Roudou cqfd.roudou.be

Les administrateurs de signalement peuvent soit :

- résoudre directement le problème signalé
- transmettre le signalement à un niveau infra départemental : commune, intercommunalité, comité départemental, ONF, réserve...

La personne qui a déposé le signalement est tenue informée de l'évolution de ce dernier.

Une vidéo explicative est disponible sur YouTube : http://www.youtube.com/watch?v=b_7ilb6UBcg&feature=youtu.be&hd=1

Pilotage et développement

Ce projet est piloté par le Pôle Ressources National Sports de Nature (PRNSN), du ministère en charge des Sports, accompagné d'un groupe projet composé de représentants des fédérations, des conseils généraux, et d'agents des directions départementales de la Cohésion sociale.

Le site sentinelles.sportsdenature.fr a été conçu par Arutam et W3line.

Communication

Kit de communication

Bannière pour site internet, affiche
www.sentinelles.sportsdenature.fr

Contact PRNSN

Antoine LE BELLEC - antoine.le-bellec@sportsdenature.gouv.fr



/ 20 mai 2014

